

## Détresse Paysanne absolue \_ DDCSPP exemplaire

À christophe.mirmand@ille-et-vilaine.gouv.fr Copie direction@bretagne.chambagri.fr •  
jacques.jaouen@bretagne.chambagri.fr • marcel.denieul@bretagne.chambagri.fr •  
arnaud.donzier@modernisation.gouv.fr • sdps.sm.sg@agriculture.gouv.fr • dvillars@editionsduboisbaudry.fr •  
danielle.even@bretagne.chambagri.fr • arnaud.montigny@bretagne.chambagri.fr •  
anthony.charbonnier@bretagne.chambagri.fr • catherine.garel@bretagne.chambagri.fr •  
roselyne.joanny@irepsbretagne.fr • dr-bretag.direction@direccte.gouv.fr • bretagne@coordinationrurale.fr •  
christinelairy@wanadoo.fr • contact@solidaritepaysans.org • brigitte.gasnier@bretagne.chambagri.fr •  
gilles.lurton@assemblee-nationale.fr • gael.le-saout@bretagne.bzh • olivier.allain@bretagne.bzh •  
presidence@bretagne.bzh Copie invisible contact@lafermeduprebois.bzh

---

Monsieur le Prefet,

Vous avez reçu à votre bureau copie du courrier ci-joint.

Vous avez signé de votre main la Charte Régionale Contrôleurs Contrôlés en exploitation agricole.

Vous avez connaissance de l'article 4.3 de la Circulaire Ministérielle du 31 juillet 2015 : Contrôles dans les exploitations agricoles et des articles L171-6 et L171-7 du Code de l'Environnement .

Pourtant à ce jour vous n'avez toujours strictement rien fait pour sortir de la tourmente Eugène et Marie-Annick Baslé, derniers paysans éleveurs de porcs sur Saint Malo. Tourmente dans laquelle, vos services (DDCSPP) les plongent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sans raison.

Aujourd'hui à 16 heures, Eugène et Marie-Annick Baslé ont rendez-vous avec un avocat, professeur de droit émérite, lui-même éleveur. Pourquoi ? Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, vos services rivalisent de cruauté en regardant la Ferme d'Eugène et Marie-Annick Baslé sombrer, sans jamais préciser à ces derniers ni les raisons de non-conformités ayant menées à la sanction d'hébergement non reconnu contrôlé trichine, ni les délais pour y remédier.

Il aura fallu envoyer le courrier recommandé ci-joint et se rendre dans les locaux de la DDCSPP 48 heures après réception de ce premier pour qu'enfin vos services daignent accorder un rendez-vous à Eugène et Marie-Annick Baslé. Rendez-vous du 29 mai 16h30 pendant lequel, à l'oral uniquement, Eugène et Marie-Annick Baslé ont appris à leur grande stupeur que vos services estiment leur bâtiment d'élevage non sécurisable, impossible à rendre étanche d'où d'après leurs dires, la raison de la sanction en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'absence de reconnaissance de leur hébergement contrôlé trichine.

30 années de travail acharné qui font leur fierté. Des carcasses toutes testées à l'abattoir depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, toutes revenues négatives et pourtant, on maintient délibérément Eugène et Marie-Annick Baslé dans la détresse la plus vile en ne leur permettant même pas de prendre des décisions quant à leur Ferme dès lors qu'on leur nie toutes connaissances des soi-disant non-conformités ayant générées la sanction. La Directive Européenne 2015/1375 ne demande pas cela.

Les services de l'Etat ont-ils pour nouvelle mission de détruire la valeur paysanne, la richesse artisanale française ? Ceux qui travaillent dur, s'occupent bien de leurs animaux et nourrissent la France sont-ils devenus les nouvelles cibles ?

30 années de dur labeur quotidien, donnant des produits artisanaux qui font la renommée de la Ferme, qui sont détruits dans une agonie lente et une détresse financière et émotionnelle grandissantes parce que vos services prennent des décisions sans communiquer les non-conformités aux principaux intéressés, contrevenant à tous principes ; parce que vos services ôtent aux honnêtes travailleurs leur dignité, leur pain de la bouche en les gardant dans un état de soumission absolue sans jamais pouvoir se défendre en l'absence de transmission des informations fondamentales.

La littérature du Ministère de l'Agriculture, sur les conséquences désastreuses d'une absence de reconnaissance trichine pour un éleveur, est abondante tout comme celle sur le respect des lois.

A quand une conduite exemplaire, humaine de la DDCSPP 35, en conformité avec: lois, circulaires et chartes, lors des contrôles en exploitations agricoles au vu des implications désastreuses sur les plans humain et animal?

Comptez-vous continuer de regarder Eugène et Marie-Annick sombrer, sans sourciller ?



Bien cordialement,  
Best regards,  
Thilo HANE  
Présidente – Fondatrice de Canis Ethica

HumAni Vie

**Marque de certification UE du bien-être Animal**

Téléphone : +33(0)6 7027 6352

Siège : 8 rue de la Roche, 35400 Saint Malo (FR)

Email : [Thane@humanivie.org](mailto:Thane@humanivie.org)

Site : [www.humanivie.org](http://www.humanivie.org)

- 
- Dossier Basle \_ Ferme du Pre Bois.pdf (2 MB)
  - Part\_1.2.jpeg (772 KB)